



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 69782

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Elle lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions d'éligibilité pour chacune des deux allocations et si ces dernières peuvent être cumulées et dans quelles conditions.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69782

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9773

Question retirée le : 19 avril 2016 (Fin de mandat)